
ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

INSCRIPTIONS A COMPTER DU 11.07.2023

Doctorants en 2^{ème} ou 3^{ème} année : comment s'inscrire ?

L'inscription en Doctorat à l'INSA Lyon se déroule en 2 phases :

- **1^{ère} phase** : l'inscription pédagogique auprès de l'Ecole Doctorale via le logiciel « ADUM »
- **2^{ème} phase** : l'inscription pour l'accompagnement et l'inscription administrative auprès de l'INSA Lyon via les logiciels ADUM et PEGASE.

Votre inscription sera terminée et validée seulement à la fin des 2 phases.

1^{ère} phase : Inscription auprès de votre Ecole Doctorale (étape 1 à 4 de ADUM)

- **Connectez-vous** à l'application ADUM en utilisant l'url <https://adum.fr/index.pl?site=UDL> en sélectionnant ensuite comme établissement l'INSA Lyon et en utilisant les identifiants utilisés l'année précédente.

- **Dans le cas où vous ayez perdu votre mot de passe**, vous pouvez demander un nouveau mot de passe sur la page d'accueil

- **Vérifiez sur le site de votre Ecole Doctorale** les éléments nécessaires pour l'inscription pédagogique, et le programme de formation à effectuer pendant votre Doctorat.

- Lorsque que vous avez complété tous les éléments nécessaires à votre inscription pédagogique, vous devez **soumettre votre demande** à l'Ecole Doctorale.

- L'application prévoit la **validation électronique** de votre dossier par le secrétariat de l'Ecole Doctorale, votre directeur de thèse, votre directeur de laboratoire, puis votre directeur d'Ecole Doctorale.

Vous pouvez suivre l'avancement de ces validations dans l'application ADUM en consultant votre dossier régulièrement, onglet « Suivi des inscriptions ».

2^{ème} phase : Inscription auprès de l'INSA Lyon (étape 5 et 6 de ADUM + processus d'inscription administrative *via* Sclarix)

Lorsque votre dossier pédagogique arrive à l'étape 5/6, il est étudié par **le département FEDORA qui vérifie que votre dossier administratif est complet et recevable** avant que votre inscription soit finalisée par la Direction Administrative de la Formation (DAFOR).

Nous vous rappelons qu'il est de votre responsabilité de vérifier l'avancement de votre dossier sur l'application ADUM.

Liste des documents à télécharger dans ADUM afin que votre dossier administratif soit considéré comme complet et recevable :

Dans l'onglet « Financements » :

Votre justificatif de financement pour l'année universitaire 2023-2024

- **Salarié** : pour rappel, vous devez au moment de l'inscription justifier d'un contrat de travail du 01.09.2023 au 31.08.2024 :
 - **Pour les doctorants ayant un contrat sur 3 ans** : fournir une attestation employeur indiquant que vous êtes toujours en fonction au 01.09.2023.
 - **Pour les doctorants ayant un contrat renouvelé tous les ans** : fournir l'avenant du contrat pour l'année 2023-2024 (01.09.2023 au 31.08.2024).
 - **Pour les doctorants ayant des contrats tous les 10 mois** : fournir une copie du nouveau contrat. Si ce contrat se termine avant le 31.08.2024, vous devez fournir en plus de la copie du contrat une attestation du directeur de laboratoire certifiant que votre contrat sera renouvelé jusqu'au 31.08.2024 minimum (date et montant obligatoire).
- **Boursier** : fournir une copie du justificatif de bourse 2023-2024 avec montant et date précisés.

Si votre bourse ou votre contrat est inférieur au montant minimum requis par l'établissement (soit 1383,08 €), faire établir une attestation par le directeur de laboratoire s'engageant à financer à la hauteur de la somme requise.

Dans l'onglet « Documents complémentaires » :

Attestation de responsabilité civile

Il s'agit d'une assurance qui couvre un dommage causé à une autre personne. Elle peut être souscrite auprès d'une assurance privée.

Attestation CVEC

Dans le cadre de la loi ORE, il a été mis en place **une Contribution de Vie Etudiante et Campus (CVEC)** de 100 € obligatoire, à payer préalablement au CROUS.

-Connectez-vous à cette adresse : <https://messervices.etudiant.gouv.fr>

Une attestation vous sera délivrée, que vous deviez payer ou que vous soyez exonéré (voir conditions d'exonération sur le site ci-dessus).

Pour les doctorants en cotutelle :

Certificat de scolarité précisant l'année d'inscription (1^{ère} année, 2^{ème} année, etc...) et attestation de paiement ou d'exonération de l'établissement partenaire pour 2023-2024.

IMPORTANT : Vous devez vous acquitter de la CVEC uniquement si vous effectuez un séjour à l'INSA Lyon durant l'année universitaire 2023/2024.

ETAPE FINALE : INSCRIPTION ADMINISTRATIVE AU SERVICE SCOLARITE

Vous pouvez vous présenter à la DAFOR pour votre inscription ou effectuer votre inscription par correspondance lorsque la validation sur ADUM des étapes 1/6 à 6/6 est effectuée.

Connectez-vous avec vos identifiants INSA sur : <https://reinscriptions.insa-lyon.fr> à compter du **12 juillet 2023**

Paiement des frais de scolarité : **380 €**, à effectuer en ligne.

- Par carte bancaire sur "Paybox".
- Par carte bancaire en 3 fois sur "Paybox".
- Par virement.
- Par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'INSA Lyon, à envoyer à l'Agence Comptable. Merci d'indiquer au dos du chèque votre numéro d'étudiant.

Pour information : le paiement en ligne ne sera plus effectif à partir du 15.10.2023.

Après vérification de l'inscription administrative et du paiement des frais de scolarité, votre inscription en D2 ou D3 sera validée dans ADUM. A l'issue de cette démarche, votre certificat de scolarité et la pastille 2023-2024 vous seront remis ou envoyés dans le cas d'une réinscription par correspondance.

Contacts

Département FEDORA

Bâtiment Direction
37 Avenue Jean Capelle
69 100 Villeurbanne
Tel : 04.72.43.85.61
Mail : fedora-doc@insa-lyon.fr

Fermeture d'été : du 28 juillet 2023 au 22 août 2023 inclus

Direction Administrative de la Formation (DAFOR)

Bâtiment Camille Claudel
8 Allée du Rhône
69 621 VILLEURBANNE Cedex
Tel : 04.72.43.85.60
Mail : doctorat@insa-lyon.fr

Service fermé au public le vendredi après-midi

Fermeture d'été : du 28 juillet 2023 au 22 août 2023 inclus

Agence comptable

Bâtiment Direction – dernier étage
37 Avenue Jean Capelle
69 621 VILLEURBANNE Cedex

Service ouvert au public tous les matins et après-midis du lundi au jeudi, et le vendredi matin.

MONTANT DES DROITS UNIVERSITAIRES

Arrêté du 11 mai 2022 portant modification de l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

DOCTORAT	
↪ Droits d'inscription	380 euros

EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION

SITUATION
<input type="checkbox"/> Bourse CSC Programme UTT-INSA
<input type="checkbox"/> Cotutelle internationale : dans les cas prévus par une convention cadre spécifique entre établissements concernés.
<input type="checkbox"/> Boursier du Gouvernement Français ou Egide , sur présentation de l'attestation précisant le statut du doctorant comme boursier et exonéré

SECURITE SOCIALE

La sécurité sociale est désormais gratuite pour tous les étudiants français et étrangers.

Si vous effectuez un séjour inférieur à 90 jours :

Vous ne relevez pas de la Sécurité Sociale française et êtes vivement encouragés à souscrire une assurance de votre pays d'origine ou une assurance française qui sera valable en France pour la totalité de votre séjour

Vous vous inscrivez pour la 1^{ère} fois dans l'enseignement supérieur en France ?

Il faut vous inscrire sur le site <https://etudiant-etranger.ameli.fr/>

Nous vous invitons à consulter ce site : vous y trouverez tous les renseignements nécessaires pour chaque situation (salarié, EEE, hors EEE) : <https://www.etudiant.gouv.fr/cid104942/la-securite-sociale.html>

ANNEXE

CONTACT DES ECOLES DOCTORALES

CHIMIE	secretariat@edchimie-lyon.fr
E2M2	secretariat.E2M2@univ-lyon1.fr
EDISS	secretariat.ediss@univ-lyon1.fr
EEA	secretariat.edeea@insa-lyon.fr
INFOMATHS	infomaths@univ-lyon1.fr
MATERIAUX	yann.de-ordenana@ec-lyon.fr
MEGA	mega@insa-lyon.fr
SCIENCES SO	eva.modolo@univ-lyon2.fr